

AVIS PUBLIC

Loi sur l'aménagement et l'urbanisme

RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE 294-23 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Pascale Plante, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de Maskinongé, que :

Le Règlement de contrôle intérimaire #294-23 visant à encadrer les demandes de démolition d'immeubles à potentiel patrimonial.

Est entré en vigueur le huitième jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

DONNÉ à Louiseville, ce vingt-et-unième jour de septembre deux mille vingt-trois.



**Pascale Plante,
Directrice générale et
greffière-trésorière**